



LYCEE PROFESSIONNEL GENERAL FERRIE

62, Avenue du Vigny

73140 ST MICHEL DE MAURIENNE

Tél. 04 79 56 50 42

<http://www.lyceedesmetiersdelamontagne.org>

La famille s'engage à contacter le lycée si, dans la semaine suivant le mini-stage, l'élève présente des symptômes pouvant faire penser à une infection au covid.

Le lycée s'engage à contacter dans les plus brefs délais l'établissement d'origine de l'élève si ce dernier a pu, lors de la journée de mini-stage, être en contact avec un élève diagnostiqué positif au covid.

ARTICLE 5 :

En cas de manquement à la discipline ou aux règles de sécurité du Lycée des Métiers de la Montagne, le proviseur se réserve le droit de mettre fin au stage de l'élève après en avoir averti le chef de l'établissement d'origine.

ARTICLE 6 :

Le stagiaire accédera aux plateaux techniques mais ne pourra pas intervenir sur les machines dangereuses ou participer à des activités à risque.

ARTICLE 8 :

Si nécessaire, le stagiaire sera accueilli, pendant la durée du stage, en qualité de demi-pensionnaire au Lycée des Métiers de la Montagne. Le règlement des repas pourra s'effectuer soit sous forme d'espèces (tarification pour un repas : 3.79 euros), soit par acquittement d'une facture d'hébergement qui sera adressée au gestionnaire de l'établissement d'origine.

Sauf évolution favorable du contexte sanitaire, l'élève ne pourra, cette année, pas être hébergé à l'internat.

ARTICLE 9 :

Le stagiaire se rendra au Lycée des Métiers de la Montagne par ses propres moyens.

ARTICLE 10 :

En cas d'accident survenu au stagiaire pendant sa présence dans le lycée, le Proviseur s'engage à faire parvenir toutes les déclarations nécessaires dans les délais les plus brefs à la famille et au chef de l'établissement d'origine.

Date de signature :

L'élève	Le représentant légal de l'élève	Le chef de l'établissement d'origine	Pour le proviseur et par délégation La proviseure adjointe du lycée des Métiers de la montagne
---------	----------------------------------	--------------------------------------	---